

PROJET DE DELIBERATION – CONSEIL COMMUNAL DU 16 décembre 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° ... - VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Rue de l'Epargne - Approbation des conditions du marché.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la délibération du Conseil communal du 26 mars 2018 adoptant le cahier spécial des charges pour l'adjudication-stock des travaux de voiries ;

Vu la délibération du Collège communal du 08 juin 2018 attribuant le marché « VOIRIE - Renouvellement du revêtement des chaussées et amélioration des voiries – Stock » à BAGUETTE Marcel S.A., Rue Bruyères, 2 à 4890 Thimister-Clermont ;

Considérant que le Service Projet a établi une description technique n° MP2019-103 relatif au marché "VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Rue de l'Epargne" ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 66.143,25 € hors TVA ou 80.033,33 €, 21% TVA comprise (13.890,08 € TVA co-contractant) ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/735-60 (n° de projet 20190035) et sera financé par emprunt ;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le \_\_\_\_\_, le directeur financier n'a pas encore rendu d'avis de légalité ;

Vu l'avis émis par la Section de Monsieur Degey, Echevin en sa séance du 13 décembre 2019 ;

Entendu l'intervention de ...

Par \*\*\*\*\* voix contre \*\*\*\*\* et \*\*\*\*\* abstentions,

DECIDE

Art. 1er : D'approuver la description technique N° MP2019-103 et le montant estimé du marché "VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Rue de l'Epargne", établis par le Service Projet. Le montant estimé s'élève à 66.143,25 € hors TVA ou 80.033,33 €, 21% TVA comprise (13.890,08 € TVA co-contractant).

Art. 2 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/735-60 (n° de projet 20190035) sur lequel un montant de 80.033,33 € est engagé.

PROJET soumis au Conseil communal